

Compte-rendu du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT du 19 novembre 2015

validé par le CE du 17/03/2016

Début du conseil à 17h00

PRÉSENTS :

Administration : M. Exelmans, Mme Reynaud, M. Salama, M. Houdoin, M. Jublot

Représentants des personnels : Mme Akahori, Mme Cousyn, M. Crimpet, M. El Khalki, Mme Nobileau, M. Schmitlin

Représentants des parents d'élèves : M. Brancourt, Mme Galan, Mme Gareil, Mme Ino

Représentants des élèves : M. Kim, Melle Oulevey

Invités : M. Consigny (arrivé à 17h30), Mme Davenet--Inuzuka, Mme Magne, M. Duchatellier

EXCUSÉS : M. Pothier, M. Delmas, M. Peyroles (procuration à M. Exelmans)

ABSENTS :

QUORUM : 18 /18

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Mme Reynaud, et secrétaire adjoint M. Crimpet.

1) Installation du conseil d'établissement

Présentation des membres du nouveau CE :

Administration : M. Exelmans, Mme Reynaud, M. Salama, M. Houdoin, M. Jublot

Représentants des personnels : Mme Akahori, Mme Cousyn, M. Crimpet, M. El Khalki, Mme Nobileau, M. Schmitlin

Représentants des parents d'élèves : M. Brancourt, Mme Galan, Mme Gareil, Mme Ino

Représentants des élèves : M. Kim, Melle Oulevey

Membres invités : M. Duchatellier en tant que vice-président du CVLC ; M. Consigny, Mme Davenet--Inuzuka, Mme Magne, en tant que Conseillers Consulaires.

Rappel des attributions du Conseil d'établissement (circulaire 2261 AEFÉ,) :

Compétent pour tout ce qui concerne les questions **pédagogiques** et **éducatives** de l'établissement.

Adopte le Projet d'établissement, le règlement intérieur, les horaires scolaires et le calendrier, le Plan d'orientation, le Plan Régional de Formation.

Émet un avis sur la carte des emplois, l'évolution des structures pédagogiques, les activités de l'établissement, les questions d'hygiène et de sécurité, les conditions de travail des personnels, la participation des parents, les voyages scolaires, la vie éducative, l'accueil des élèves handicapés, la restauration scolaire.

2) Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour proposé:

- 1) Installation du Conseil d'établissement.
- 2) Adoption de l'ordre du jour.
- 3) Adoption du règlement intérieur du CE.
- 4) Adoption du compte rendu de la dernière réunion.
- 5) Installation des comités (CHS, CESC, CSD, CVLC et conseil de discipline).
- 6) Synthèses du conseil pédagogique, du conseil du second degré, du conseil d'école et du conseil d'administration de la fondation.
- 7) Point sur la journée formation nouveaux programmes et réforme du collège 2016-2017.
- 8) Questions diverses.

VOTE *adoption de l'ordre du jour*

Pour : 18 / **Contre :** 0 / **Abstention :** 0

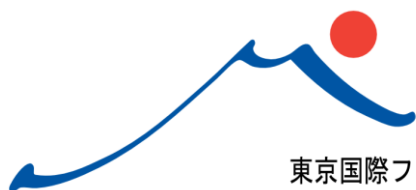
Il est adopté à l'unanimité des présents

3) Adoption du règlement intérieur du CE

Les **questions diverses** sont à envoyer au Président du CE, mais les membres peuvent se mettre en copie entre eux pour information - demander les mails à sa secrétaire.

Dans la communication des questions diverses, chaque catégorie de représentant au CE pourra préciser **la question diverse prioritaire** qui sera alors traitée en premier, suivant l'ordre du jour.

VOTE *adoption du règlement intérieur*



東京国際フランス学園

LYCÉE FRANÇAIS INTERNATIONAL DE TOKYO



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

Il est adopté à l'unanimité des présents

4) Adoption du compte rendu de la dernière réunion

VOTE adoption du CR de la dernière réunion intégrant cette modification

Pour : 18/ Contre : 0 / Abstention : 0

Il est approuvé à l'unanimité des présents

5) Installation des comités (CHS, CESC, CSD, CVLC et CDD)

COMMISSION HYGIÈNE ET SÉCURITÉ (CHS)
2015-2016

Membres à voix délibérative

Membres permanents : M. Philippe EXELMANS, proviseur - Mme Patricia REYNAUD, proviseur adjoint - M. Rachid SALAMA, DAF - M. Jacques HOUDON, directeur du primaire - M. Guillaume JUBLOT, CPE - M. Sidney PEYROLES, conseiller culturel adjoint - M. Jean-Jacques POTHIER, consul

Membres désignés pour l'année scolaire:
Titulaires

Personnels enseignants
au primaire : Mme Marie BOURBON
au secondaire : Mme Chantal COUSYN

Personnels non enseignants :
M. Alexandre DUBOS
M. Farid EL KHALKI

Parents :
Mme Amal IGUIDER
M. Oscar ARENALES

Elèves :
Melle Victoria CORREA DO LAGO
Melle Fatine VELICITAT

suppléants

Mme Corinne KAWASUMI
M. Christophe SCHMITLIN

M. Eric GROUSILLIAT

M. Jean-François GUILLEMOLES
Mme Isabelle PIERRE-DANOS

M. Mathis RATE
M. Maël DALGLIESCH-LEMOINE

Membres à voix consultative

Experts : Mme Makiko KOSONO, infirmière - M. Xavier JORGE, assistant gestion matérielle.

Personnalités qualifiées : îlotiers : M. Sylvain DUFROS - M. Hubert POELMANS - M. Yann RENARD

COMITÉ D'ÉDUCATION A LA SANTÉ ET A LA CITOYENNETÉ
(CESC) 2015-2016

Administration

M. Philippe EXELMANS, proviseur
Mme Patricia REYNAUD, proviseur adjoint
M. Guillaume JUBLOT, CPE
M. Jacques HOUDON, directeur du primaire
 M. Sidney PEYROLES, conseiller culturel adjoint
ou M. Jean-Jacques POTHIER, consul

Personnel de santé, expert

Mme Makiko KOSONO
Mme Lucile OSHIDA

Personnels enseignants :

au primaire : Mme AKAHORI (suppléant à désigner en cas d'absence)
au secondaire : Mme Chantal COUSYN
 M. Jean-Sébastien BUKOWIECKI
 M. Matthieu SEQUELA

Parents :

Mme Murielle INO
Mme Laure REQUENA-RENAUDON
M. Oscar ARENALES
Mme Nathalie URSCHER

Elèves :

M. Loïs PECH
M. Maël DALGLIESH-LEMOINE
M. Jules RAMET
M. Lucas DUCHATELLIER

CONSEIL DU SECOND DEGRÉ (CSD)
Année scolaire 2015-2016

<u>Administration</u>	
M. Philippe EXELMANS, proviseur	
Mme Patricia REYNAUD, proviseur adjoint	
M. Rachid SALAMA, DAF	
M. Guillaume JUBLOT, CPE	
<u>titulaires</u>	<u>suppléants</u>
<u>Personnels d'enseignement et d'éducation :</u> M. Jean-Sébastien BUKOWIECKI Mme Chantal COUSYN M. Jean-Pierre CRIMPET	Mme Catherine NOBILEAU Mme Sandra LARRIBE M. Gilles MASTALSKI
<u>Personnels non enseignants</u> M. Farid EL KHALKI	M. Eric GROUSILLIAT
<u>Parents</u> Mme Laurence GAREIL Mme Caroline GALAN	Mme Marianne SIMON-OIKAWA M. Gilles FAUVEAU
<u>Elèves</u> M. Oscar DESMAREST M. Baptiste FALGOUX	Melle Manon OULEVEY M. Peter KIM

Composition du
Conseil des délégués pour la vie lycéenne et collégiale
Année scolaire 2015-2016

Classe	Titulaires	suppléants
6ème	M. Pierre-Arnold NDZENGUE-ESSONO	Simon BOURNAT
5ème	Melle Lili BUTEL	M. Lancelot DOVILLERS
4ème	M. Martin BOTTINELLI	M. Oscar DESMAREST
3ème	Melle Manon PERREY	Melle Océane RAITH
2nde	M. Idriss BENJAMAA	M. Anyu MURAKOSHI
	Melle Nami FUJISAKI-BRILLAUD	Melle Loïse MICHARD
1ère	M. Lucas DUCHATELLIER	Melle Mahé BUTEL
	Melle Agathe BLONDY	Melle Margaux DE SAINT-EXUPERY
Tale	M. Nicolas TRAUSCH	M. Peter KIM
	Melle Noémie BERNON	Melle Emma CHAILLOUX

Représentants des personnels:

- M. Jean-Pierre CRIMPET
- M. Farid EL KHALKI
- Mme Aurélie SIMON-MATSUI
- Mme Muriel GARRIGUES
- Mme Sandra LARRIBE
- Mme Catherine NOBILEAU
- Professeur invité en fonction de l'ordre du jour
- Professeur invité en fonction de l'ordre du jour

- Représentants des parents d'élèves

- Mme Virginie CAMMAS
- Mme Laurence GAREIL

CONSEIL DE DISCIPLINE
2015-2016

Administration

M. Philippe EXELMANS, proviseur
Mme Patricia REYNAUD, proviseur adjoint
M. Rachid SALAMA, gestionnaire comptable
M. Guillaume JUBLOT, CPE

<u>titulaires</u>	<u>suppléants</u>
<u>personnels d'enseignement et d'éducation</u> M. Jean-Pierre CRIMPET Mme Catherine NOBILEAU Mme Chantal COUSYN M. Jean-Sébastien BUKOWIECKI	Mme Sandra LARRIBE M. Christophe SCHMITLIN Mme Michelle AKAHORI M. François GAGNAIRE
<u>Personnels non enseignants</u> M. Farid EL KHALKI	M. Eric GROUSILLIAT
<u>Parents :</u> M. Vincent BRANCOURT Mme Caroline GALAN	Mme Laurence GAREIL M. Gilles FAUVEAU
<u>Elèves :</u> M. Peter KIM Melle Manon OULEVEY M. Baptiste FALGOUX	M. Oscar DESMAREST

6) Synthèses du conseil pédagogique, du conseil du second degré, du conseil d'école et du conseil d'administration de la fondation

• Conseil pédagogique

Le conseil pédagogique s'est réuni le 20 octobre 2015.

Les décisions prises lors de ce conseil :

1/ Attribution des mentions lors des conseils de classe : le critère de la moyenne ne sera plus un critère discriminant. Les propositions de mentions seront faites uniquement par le professeur principal et le président du conseil. Si deux enseignants s'opposent la mention ne sera pas attribuée

2/ La réforme du collège :

Cycle 4 : 2 h d'accompagnement personnalisé et 2h d'EPI par élève et par semaine

Les EPI seront imposés aux élèves. Un programme d'EPI par année du cycle est en cours d'élaboration par les équipes disciplinaires. Un point sera fait avec les coordonnateurs de discipline le vendredi 11 décembre.

Le conseil pédagogique du 14 janvier 2016 arrêtera définitivement la liste des EPI pour le cycle 4.

• Conseil du second degré

- Bilan de la rentrée 2015 : nouveaux enseignements, nouveaux programmes, emplois du temps
- Bilan des actions pédagogiques réalisées au cours du premier trimestre
- Présentation des projets de voyage
- Plan d'orientation : soirées de l'orientation, carrefour des métiers
- Présentation des grandes lignes de la réforme du collège

• Conseil d'école

Le conseil d'école s'est réuni le 05 novembre 2015.

- Bilan de la rentrée 2015 : nouveautés, nouveaux personnels, nouveaux programmes
- Présentation des projets de classes découverte
- Présentation de la procédure d'admission pour la rentrée 2016
-

• Conseil d'administration de la fondation

Changement d'administrateurs et présentation de la fondation

Voyages scolaires présentation des projets et modification du seuil maximal de participation des familles pour les SPAN (sorties pédagogiques avec nuitées) à l'étranger.

D.B.M (décision budgétaire modificative) n°2 de l'exercice 2015

Grandes orientations budgétaires 2016 : tarif stable des activités périscolaires et + 1% des DDS (droits de scolarité)

Le Proviseur félicite Monsieur Salama pour son travail de gestion qui permet de ne pas augmenter le prix des services de l'établissement et, malgré l'inflation, de n'augmenter les DDS que de 1%. M. Salama remercie ses équipes qui travaillent avec lui dans ce sens.

- CVLC :

Élection du vice président : M. Lucas Duchatellier a été élu par ses pairs le mardi 10 novembre 2015. Il aura un rendez-vous mensuel avec le Proviseur, lui même président du CVLC.

Cette première réunion de travail a permis de lister les sujets que les élèves voudraient traiter ; il convient maintenant de les hiérarchiser.

Le CVLC se réunira avant les CE ; et des réunions de travail avec les élèves se tiendront tous les mois.

Un représentant des personnels du secondaire demande si des professeurs peuvent assister à ces réunions de travail, certains collègues impliqués dans des activités périscolaires, notamment du FSE, en ayant émis le souhait.

Une représentante des parents se demande si la présence des professeurs ne va pas brider la parole des élèves.

Des représentants du personnel du secondaire et du personnel non enseignant indiquent qu'ils ne le pensent pas et que les adultes impliqués dans des activités du FSE, par exemple, peuvent apporter leur aide ou leurs conseils si des idées de projets sont abordées dans le cadre de ce conseil.

Le vice président pense qu'il faut essayer de mettre en oeuvre cette proposition.

Une discussion suit sur la possibilité de recréer un livre de l'année.

Les représentants du personnel du primaire rappellent que ce projet ne faisait pas l'unanimité car il était contraignant pour les enseignants et nécessitait un important investissement en temps dans les classes.

Les représentants du personnel du secondaire émettent des avis légèrement divergents sur le sujet, certains y étant favorables, tout en reconnaissant que c'est une contrainte supplémentaire pour le professeur principal, d'autres y étant défavorables.

Un représentant du personnel secondaire s'accorde avec un représentant des personnels non enseignants pour préciser que cela permettrait de mettre en valeur toutes les sorties et les projets réalisés dans l'année, notamment ceux qui se faisaient dans le cadre du FSE.

Si le projet est repris, les représentants du personnel enseignant du primaire et du secondaire insistent pour que ce livre soit appelé "livre de l'année" et non "year book".

Un conseiller consulaire indique qu'une aide au financement du livre de l'année peut être apportée.

7) Point sur la journée formation nouveaux programmes et réforme du collège 2016-2017

Journée banalisée le 12/02/2016

L'année scolaire prochaine se met en place la réforme des programmes du cycle 3 et 4 (CP à 6ème), les nouveaux programmes du collège (6ème à 3ème), la modification des évaluations (par compétences), la mise en place des enseignements pratiques interdisciplinaires au collège, le nouveau socle commun de compétences et connaissances, la nouvelle formule du brevet...

Aussi les professeurs doivent travailler en inter degré et en interdisciplinarité. Ils le font déjà de manière personnelle, en conseil d'enseignement, en conseil de cycle, dans le cadre du conseil école collège....

Néanmoins, pour leur permettre d'élaborer les programmes par niveaux, de construire les enseignements pratiques interdisciplinaires, de concevoir les outils d'évaluation pertinents, le lycée met en place, comme dans tous les établissements de l'AEFE et de France, un temps de formation banalisée. Après consultation des équipes et des parents, la date arrêtée et votée au CE du 19/11/2015 est le vendredi 12 février 2016 (pont entre le jeudi 11 févrié et le week-end du 13/14 février 2016).

Par ailleurs les autres personnels seront en formation sécurité. l'objectif est de retravailler en interne sur le protocole de sécurité en améliorant les procédures existantes, de procéder à des tests pour le centre de crise, les cuiseurs, les toilettes sèches, des accès à l'eau en sensibilisant un maximum de personnels.

Le lycée sera donc fermé vendredi 12/02/2016.

Tous les personnels étant en formation, il ne nous a pas été possible d'organiser un accueil, même partiel, des élèves.

La cantine du 12/02 ne sera pas facturée ; la facturation du bus étant forfaitaire, elle ne sera en revanche pas modifiée.

Liens sur les changements de programmes et d'organisation pédagogique à la rentrée 2016 :

<http://www.education.gouv.fr/cid92125/la-preparation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-reforme-du-college-a-la-rentree-2016-former-et-accompagner-les-equipes.html>

<http://www.education.gouv.fr/pid32484/college-2016.html>

M. Brancourt demande si une estimation des familles qui pourraient être gênées par cette organisation a été faite et si un appel à des intervenants extérieurs est possible.

Réponse du Proviseur : l'estimation n'a pas été faite car tous les espaces seront nécessaires pour permettre aux enseignants de travailler en atelier. Il ne sera donc pas possible d'accueillir des élèves ce jour-là.

VOTE approbation de la journée banalisée du 12/02/2016

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

La journée banalisée du 12/02/2016 est adoptée à l'unanimité des présents.

7 bis) Information des nouvelles instructions de sécurité communiquées par le Comité de Sécurité du 18/11/2015 de l'Ambassade.

“En application de ces instructions et après examen des différents cas, le comité de sécurité demande que soient rapidement mises en œuvre les mesures supplémentaires suivantes, au moins pour la durée de l'état d'urgence (prorogé hier pour 3 mois) : LFIT :- Limitation de l'accès de l'établissement aux seuls élèves, enseignants, personnels techniques, sauf exceptions justifiées et annoncées à l'avance. Les parents devront désormais récupérer leurs enfants à l'extérieur, selon des modalités à préciser entre les GDS et le LFIT. - Les élèves montreront leurs carnets de correspondance à l'entrée du LFIT. - Toute personne inconnue devra faire l'objet d'un contrôle et d'une fouille. Des détecteurs de métaux (environ 7000 yens) devront être mis en place.”

Extrait du compte rendu du Comité de sécurité du 18 novembre 2015. / mesures de sécurité pour le réseau culturel, scolaire et le CGK. Participants : PB Barets (président du comité), C. Thuaudet, JY Raimbault, J. Lastapis, E. Desreumaux.

La Direction du LFIT travaille actuellement à la mise en oeuvre de ces mesures. Le Proviseur rappelle que le risque d'attentats au Japon est très faible et qu'il faut se garder de verser dans la paranoïa. Néanmoins les consignes internationales s'appliquent au LFIT.

Un Conseiller Consulaire n'appartenant pas au personnel du lycée précise qu'elle est entrée dans le lycée le soir du CE par la porte déjà ouverte, sans subir aucun contrôle. Le Proviseur explique que cela est normal car elle est connue du personnel d'accueil.

Le conseiller consulaire demande si les délégués aux instances du lycée ne pourraient pas se voir attribuer des badges spécifiques.

Le proviseur et le directeur administratif et financier indique que la réflexion est déjà engagée pour savoir comment mieux vérifier les entrées dans l'établissement. Une solution envisagée est bien celle des badges ou d'une carte nominative pour tout le personnel et pour tous les parents.

Une représentante des enseignants du primaire souhaite savoir si les élèves pourront partir au Maroc pour le tournoi de rugby du mois de mai

Réponse du proviseur : aucune information n'est encore parvenue. En temps voulu il faudra faire confiance aux décisions prises par l'ambassade et le consulat de France au Maroc.

Un représentant des enseignants du secondaire demande si les sorties au théâtre des lycéens volontaires le vendredi 20/11 et de tous les élèves de 5ème le 24/11 seront touchées par des mesures particulières.

Le proviseur répond que, de façon plus large, la question a été posée à M. Barrets concernant le maintien ou non des sorties scolaires.

8) Questions diverses

- Questions des parents d'élèves

1. Même si la question des tenues à l'effigie du LFIT a déjà été traitée lors d'une rencontre avec M. le Proviseur le lundi 9 novembre dernier, nous souhaitons que les réponses à nos interrogations apparaissent dans le CR officiel du CE:

a) Notre mission étant d'informer les parents, il nous semble indispensable d'avoir tous les éléments concernant ce projet (coût, le port, le renouvellement, le remboursement, etc.) afin de mener à bien notre action. Pourrions-nous obtenir de votre part un document définissant ce projet?

Le coût est de 1.9 millions de yens ; le port de la tenue pour raison de sécurité devrait être inscrit au Règlement intérieur 2016 et sera donc obligatoire pour toute sortie ; son renouvellement sera annuel en raison de la durée de vie d'un polo et Tee-shirt et de la taille croissante des enfants ; le remplacement provisoire (pour oubli) est à mettre en réflexion et le remplacement définitif (pour "disparition") se fait au même titre que toute fourniture du lycée, par le rachat par la famille (Cf. perte de manuel scolaire ou livre CDI). Aucun remboursement ne semble nécessaire.

b) Pouvez-vous nous assurer que ces tenues ne sont pas l'amorce d'une réflexion ou action sur la mise en place d'uniforme au sein de l'établissement? Le port de ces tenues pourrait-il être défini sans pour autant que cet élément soit ajouté au règlement intérieur ? (nous souhaitons soulever ce point car, après réflexion, un ajout au règlement intérieur ne nous semble pas souhaitable).

L'établissement ne s'interdit aucune réflexion. De plus l'insistance sur ce thème pourrait laisser penser que c'est effectivement une question qui préoccupe grandement une partie de notre communauté scolaire et dont nous devrions nous emparer. Pour une question de respect de la sécurité inhérente au port des tenues durant les sorties scolaire, il paraît indispensable de porter ce point au règlement intérieur.

nous proposons d'ajouter au règlement intérieur pour l'année prochaine *"Set de rentrée (Polo et Tee-shirt) : pour raison de sécurité, sauf mention contraire de l'établissement, les élèves doivent obligatoirement porter le Tee-shirt de l'établissement pour les sorties sportives et le polo de l'établissement durant les sorties pédagogiques ou en toutes occasions durant lesquelles ils représentent l'établissement dans un cadre officiel."*

VOTE adoption de cette modification au règlement intérieur de l'établissement.

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

La modification est adoptée à l'unanimité des présents

Remarque des représentants des élèves : les élèves ne sont pas contre l'idée de porter une tenue particulière pour les sorties et rencontres sportives.

c) Le port de ces tenues pourrait-il ne pas être exigé pour les photos de classes, document interne et souvenir de valeur sentimentale pour chaque élève et famille de sa scolarité au LFIT, illustrant les "modes et styles" du moment?

C'est une décision que pourra prendre le Conseil d'établissement. Peut-être faut-il, par le biais du CVLC par exemple, poser la question aux élèves ?

Suggestion des représentants élèves : le choix peut se faire au sein de chacune des classes.

2. La campagne de prévention contre le harcèlement qui s'adresse aux élèves de la 6e à la 4e comporte-t-elle également un volet formation pour les professeurs, afin que ceux-ci puissent mieux dépister et résoudre les cas qui pourraient se présenter?

Aucune formation n'a été envisagée car cela entre dans les compétences des professeurs. Ils travaillent d'ailleurs le thème du vivre ensemble à tous les niveaux de la scolarité. Ils peuvent par ailleurs, se former en autonomie sur le site dédié du Ministère. Si les professeurs le souhaitent, ils sont à même de demander une formation au PRF. Je constate que ni cette année ni les années antérieures, cela n'a été demandé. Néanmoins je pense que la campagne en cours en 6ème, 5ème et 4ème, conçue pour diffuser dans tout l'établissement et dans les familles (cela semble fonctionner), est à même de nous aider à dépister et résoudre les éventuels cas, et au-delà de participer à l'amélioration du vivre ensemble entre tous les membres de la communauté scolaire.

Question du vice-président du CVLC : pourquoi cette campagne ne s'adresse-t-elle pas aux lycéens qui peuvent également être victimes.

Réponse de Mme Reynaud : dans la programmation du CESC d'autres thématiques ont été retenues pour le 4e, 3e et lycéens.

M. Jublot : les statistiques montrent que le phénomène touche essentiellement les élèves de CM2, 6e, 5e.

Quoi qu'il en soit il est envisagé de diffuser dans son intégralité le documentaire "Souffre-douleur : ils parlent". Les professeurs du lycée peuvent consacrer du temps à cette thématique ; l'an dernier des élèves de 1ère et terminale ont fait des affiches qui sont actuellement dans les couloirs.

Question de M. consigny : les harceleurs peuvent-ils être exclus ?

Réponse de M. Jublot : il est inscrit au règlement intérieur que les élèves doivent se respecter. Un harceleur en ne respectant pas cette règle est susceptible d'être sanctionné. Dans les derniers mois aucun cas sérieux n'a été connu.

Question de Mme Ino : les élèves sont-ils en confiance pour aller parler à l'infirmerie ?

Réponse : la porte de l'infirmerie est toujours ouverte. Les élèves vont régulièrement discuter avec les infirmières et se confient à elles.

Conclusion du proviseur : il est important de faire de la prévention mais il ne faut pas verser dans l'exagération. Des élèves peuvent être confrontés à des situations relationnelles compliquées dans leur vie d'élèves mais cela n'est pas forcément du harcèlement. Par ailleurs la campagne doit aussi diffuser dans toute la communauté scolaire (parents - professeurs - Direction - administration - élèves - enfants) pour nous faire réfléchir sur nos pratiques relationnelles et leurs conséquences sur le vivre ensemble

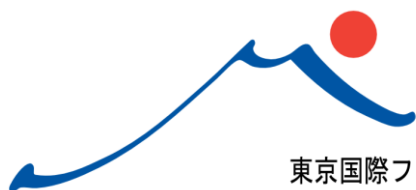
3. Les heures d'AI en 4e n'ont pas toutes été programmées à l'emploi du temps des élèves. De quelle façon pourrions-nous remédier à cette situation cette année et faire en sorte que les élèves qui ont besoin de ces heures supplémentaires en bénéficient ?

L'information est erronée : toutes les heures d'AI en 4e sont portées aux emplois du temps des classes de 4e. Cependant comme tous les élèves ne sont pas concernés, les heures n'apparaissent pas forcément à leur emploi du temps individuel que les parents voient sur Pronote.

Les élèves qui ne peuvent pas suivre actuellement les cours d'initiation à la programmation, sur le temps de l'AI maths, auront accès au cours en ligne à partir du mois de janvier. Mme Ait-Aissa apportera une aide ponctuelle à ces élèves qu'elle a par ailleurs en cours de mathématiques.

- Questions des représentants des personnels d'enseignement et d'éducation du premier degré au Conseil d'Etablissement :

Quand est-ce que les instances préparatoires seront amenées à travailler sur le calendrier scolaire 2016-2017 et quand sera-t-il présenté au Conseil d'Etablissement ?



東京国際フランス学園

LYCÉE FRANÇAIS INTERNATIONAL DE TOKYO



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

La réflexion se fera au cours des réunions des instances de l'établissement durant le deuxième trimestre sur la proposition de la Direction, conforme aux directives de l'AEFE. Après consultation du Conseil d'école et CSD, le CE est consulté au final pour avis et sa ou ses propositions sont envoyées à l'IEN de la zone qui met en cohérence les calendriers des différents pays de la zone (nécessité absolue pour la mise en œuvre du PRF). Elle nous renvoie ensuite le calendrier définitif pour adoption par le dernier CE.

Le Proviseur remercie les représentants pour leur participation à la vie de l'établissement au travers de leurs - nombreuses - questions et des réunions en amont qu'ils peuvent avoir avec les professeurs ou la Direction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.